

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	19

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 3 juillet à 11h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle DELANGHE (suppléante de M. LENOIR), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Eloi BONNINGUES, Sébastien CASTELLE, Bruno DEMILLY, Benjamin DOUAY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléant de Mme MALIAR), Claude KIDAD, Sylvain LAPOTRE, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN, Frédéric MELCHIOR, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE, Jean-Marc PUISSESSEAU, Erwann RYCKMANN (suppléant de M. MIGNONET).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Faustine MALIAR (suppléée par M. HAMY), Emile ROBILLIART, Messieurs Laurent LENOIR (suppléé par Mme DELANGHE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. RYCKMANN), Fabrice PONTHEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Benjamin DOUAY

F1-07-2026 : MARCHÉ DE TRANSPORT DE DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS AU PÔLE DE VALORISATION DES EMBALLAGES – LANCEMENT DE PROCÉDURE

Rapporteur : Monsieur Sylvain LAPOTRE, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SEVADEC gère, depuis 2023 et via une convention d'entente, les emballages propres et secs de ses collectivités membres mais également ceux de collectivités partenaires (Syndicat Mixte de Traitement et de Tri, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté de Communes de Desvres-Samer et Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps). La conclusion de cette entente a conduit à une modernisation du Pôle de Valorisation des Emballages (P.V.E.) qui s'est déroulée de juillet 2022 à juillet 2023.

Elle se matérialise par :

- une mutualisation des coûts d'investissement, de fonctionnement, d'exploitation et de maintenance du centre de tri dont est propriétaire le SEVADEC,
- une mutualisation des coûts de transport et de traitement des déchets d'emballages.

Par conséquent, il convient de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence concernant l'acheminement de ces derniers jusqu'au Pôle de Valorisation des Emballages du SEVADEC, situé au 275, rue Jacques Monod à Calais.

Au regard des inégalités territoriales liées aux distances entre les différents centres de stockage ou de transfert des membres de l'entente et le P.V.E. du SEVADEC, un allotissement du marché selon le territoire de provenance des déchets d'emballages semble le plus judicieux.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20260703-F1-07-2026-DE
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Ainsi, l'allotissement pourrait être le suivant :

- lot n° 1 : transport des déchets d'emballages ménagers et assimilés issus du territoire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, du territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et du territoire du Syndicat Mixte de Traitement et de Tri en camions disposant d'un Fond Mouvant Alternatif,
- lot n° 2 : transport des déchets d'emballages ménagers et assimilés issus du territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer en camions et bennes ampliroll,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 17 juin 2026, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer une procédure concernant un marché destiné au transport de déchets d'emballages ménagers au Pôle de Valorisation des Emballages (2 lots).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX

